

REGLEMENT DE LA 15^{ème} BLANCHEFORT NATURE

26 MAI 2024

1- Généralités

La Blanchefort Nature est régie par le règlement des courses running de la FFA.

2- Organisation

La 15^{ème} Blanchefort Nature est une course pédestre chronométrée organisée par l'association La Graule Nature. Elle aura lieu le dimanche 26 mai 2024.

Trois distances sont proposées : 11,5 km, 18 km et 24,5 km.

Le départ sera donné au stade de rugby de Lagraulière en 2 temps :

- à 9h30 pour l'épreuve de 24,5 km
- à 10h00 pour les épreuves de 11,5 et 18 km

L'arrivée aura lieu au stade de rugby de Lagraulière.

Une randonnée pédestre, non chronométrée, est également proposée. Elle empruntera le parcours de l'épreuve de 11,5 km avec un départ du stade de rugby entre 8h00 et 9h00.

3- Parcours et sécurité

Les 3 parcours seront fléchés. Chaque bifurcation dans la forêt sera indiquée ou gardée par un membre de l'équipe d'organisation qui sera muni d'un gilet jaune.

Les carrefours seront sécurisés par des signaleurs agréés.

Sur les parties du parcours empruntant les voies publiques, le participant devra respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Des chaussures de trail adaptées à cette épreuve sont fortement préconisées afin de faciliter certains passages qui peuvent s'avérer délicats voire techniques.

La queue de chaque parcours sera encadrée par des vététistes.

Par respect de l'environnement et de cet espace naturel, il est strictement interdit d'abandonner quelques déchets que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou à annuler l'épreuve en cas de force majeure. Tout abandon devra être signalé en remettant le dossard à une personne de l'organisation.

4- Inscriptions

Les inscriptions sont faites exclusivement en ligne sur le site www.iorganize.fr. Le règlement s'effectue uniquement en ligne.

La clôture des inscriptions aura lieu le samedi 25 mai 2024 à 20h.

Les inscrits devront impérativement fournir au retrait de leur dossard, s'ils ne l'ont pas fait en ligne, un certificat médical avec la mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, un Parcours de Prévention Santé datant de moins de 3 mois ou la copie de la licence F.F.A.

L'inscription est soumise aux catégories d'âge suivantes :

- La course de 11,5 km est accessible à partir de la catégorie Cadet (coureurs nés en 2007 et 2008). Tous les athlètes nés avant 2008 peuvent donc prendre le départ.
- La course de 18 km est accessible à partir de la catégorie Junior (coureurs nés en 2005 et 2006). Tous les athlètes nés avant 2006 peuvent donc prendre le départ.

- La course de 24,5 km est accessible à partir de la catégorie Espoir (coureurs nés entre 2002 et 2004). Tous les athlètes nés avant 2004 peuvent donc prendre le départ.

Les retraits des dossards s'effectueront le jour de la course, à partir de 8h30, au stade de rugby de Lagraulière. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelques motifs que ce soit.

5- Classement

Les classements seront faits sur le temps officiel.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard et la puce qui lui ont été attribués. Le dossard doit être reporté sur la poitrine, visible dans son intégralité. La puce doit être fixée sur la chaussure.

Dans le cas contraire, le coureur pourra être mis hors course ou non classé.

Encas de non-restitution de la puce, elle sera facturée 10€ au coureur.

6- Récompenses

La remise des prix se fera sur les temps officiels. La présence à la remise des prix est obligatoire pour l'attribution des récompenses.

Récompenses aux vainqueurs scratch homme et femme de chacune des 3 épreuves.

Récompenses au premier homme et femme de chaque catégorie pour les 3 épreuves.

7- Secours

L'assistance médicale sera assurée par les secouristes de la Croix Rouge Française.

8- Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol, avant, pendant ou après les courses ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

9- Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la Blanchefort Nature ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Blanchefort Nature, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

10- Loi informatique et liberté

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant.

11- Acceptation

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté dans son intégralité. L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement jusqu'au jour de la course.